



**CONFERENCE DE PRESSE
MAISON DES MEDIAS Thomas MEGNASSAN
Le 16 Janvier 2007**

**Les vrais tarifs de communication sur les réseaux GSM
au Bénin.**

DOSSIER DE PRESSE

DOSSIER DE PRESSE

I. CONTEXTE

Les télécommunications constituent l'un des services essentiels pour le développement d'une nation. Le niveau d'accès à ces services est un des indicateurs fondamentaux du développement humain durable reconnu par les Nations Unies. Au Bénin, la libéralisation de ce secteur a favorisé l'intervention des acteurs privés dans la fourniture de la téléphonie mobile sous norme GSM depuis l'an 2000 ainsi que l'accès à Internet.

Libéralisé en l'absence de tout organe régulateur, le secteur des télécommunications en général et celui de la téléphonie mobile GSM en particulier est aux mains d'opérateurs qui ont eu depuis plus de six ans, la liberté de fixer unilatéralement sans aucun contrôle les prix de leurs produits et les tarifs de leurs services, bien entendu au détriment des intérêts des consommateurs. Cette situation préjudiciable à l'économie des consommateurs et au développement du Bénin a été une grande préoccupation pour notre organisation qui n'a ménagé aucun effort pour contraindre les opérateurs GSM à revoir leurs tarifs et à améliorer la qualité de leurs services.

L'actuelle équipe gouvernementale n'est pas restée insensible à la souffrance des consommateurs et s'est investie dans la recherche de solutions appropriées. En effet, des séances de travail hardies tenues sous l'égide du Ministre en charge de la communication et du Conseiller technique du Chef de l'Etat aux télécommunications ont permis d'arriver à la signature d'un protocole d'entente le 28 Juillet 2006 entre gouvernement et opérateurs GSM. Ledit protocole d'entente a servi de fondement au Chef de l'Etat pour annoncer, dans son discours à la nation du 31 Juillet 2006, la réduction de l'ordre de 20 à 30%, dans les deux mois suivants au plus tard, des prix des produits et services offerts par les opérateurs GSM.

Cette décision salubre dont l'effectivité devrait intervenir le 1^{er} Octobre 2006 n'a pas été mise en œuvre par les opérateurs dans le délai.

Pour restaurer l'autorité de l'Etat qui venait une fois encore d'être bafouée, le Ministre en charge de la communication a rencontré les opérateurs GSM le vendredi 24 Novembre 2006 dans la salle de conférence de son ministère. Au cours de cette rencontre à laquelle la LDCB a pris part, le Ministre de la communication a lancé un ultimatum aux opérateurs GSM de s'exécuter le 15 décembre 2006 au plus tard sous peine de sanctions appropriées.

Pour sa part, le non respect du protocole d'entente par les opérateurs GSM a amené la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) à organiser le 29 novembre dernier une conférence de presse pour mettre en garde les opérateurs GSM sur les conséquences de leur entêtement.

Prenant au sérieux les menaces ainsi proférées de toutes parts, ces opérateurs ont annoncé des baisses de leurs tarifs de communication.

Voulant apprécier l'effectivité de la réduction annoncée, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) a réalisé une étude comparative devant fixer les consommateurs sur les niveaux réels des baisses.

La présente conférence de presse servira de cadre à la divulgation des résultats de cette importante étude qui permettra aux consommateurs d'opérer des choix éclairés.

II. Méthodologie utilisée

La démarche méthodologique de ce travail se veut scientifique dans la mesure où elle procède dans un premier temps à une collecte d'informations sur les coûts des services et des produits GSM auprès des différents opérateurs établis au Bénin à l'exception de Nasuba corporate Gold qui est un opérateur virtuel.

La deuxième phase de ce travail vise principalement à faire une vérification des informations données par les opérateurs à travers des simulations diverses. Ainsi, des appels ont été émis à partir de chaque réseau en direction non seulement de tous les autres réseaux mais aussi à l'international en heures pleines qu'en heures creuses.

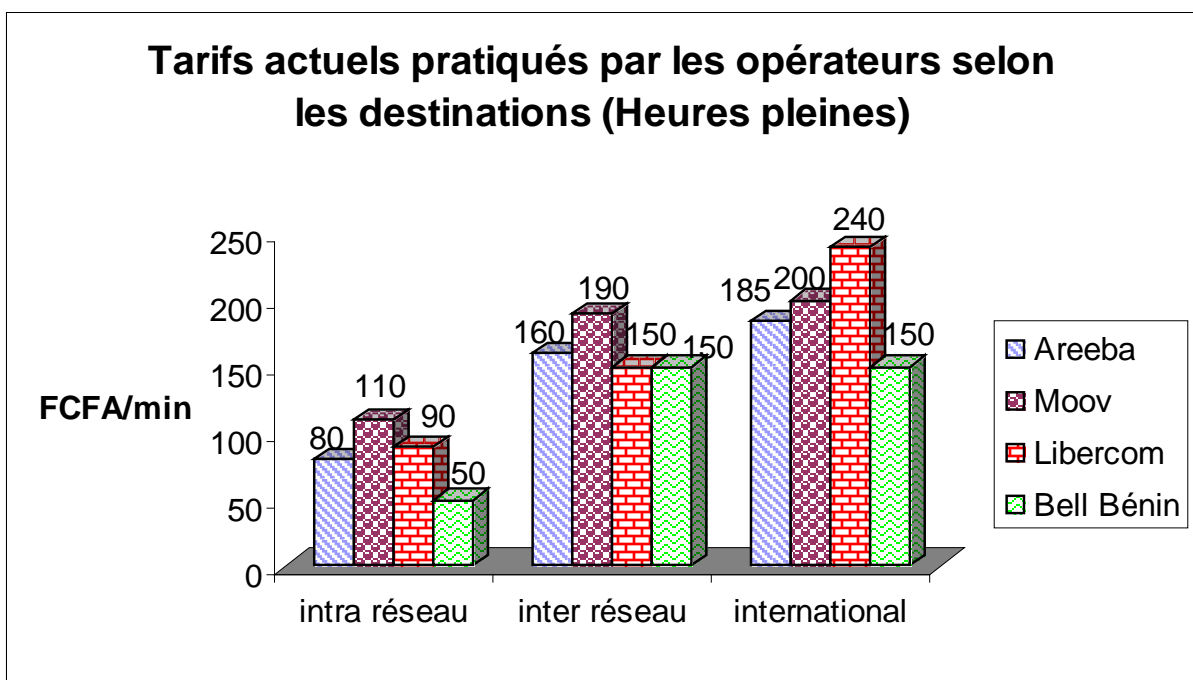
Le traitement des données ainsi collectées a permis non seulement d'apprécier les pourcentages de réductions pour chaque opérateur selon les destinations mais aussi de mettre en compétition les différents opérateurs sur la base des tarifs actuels.

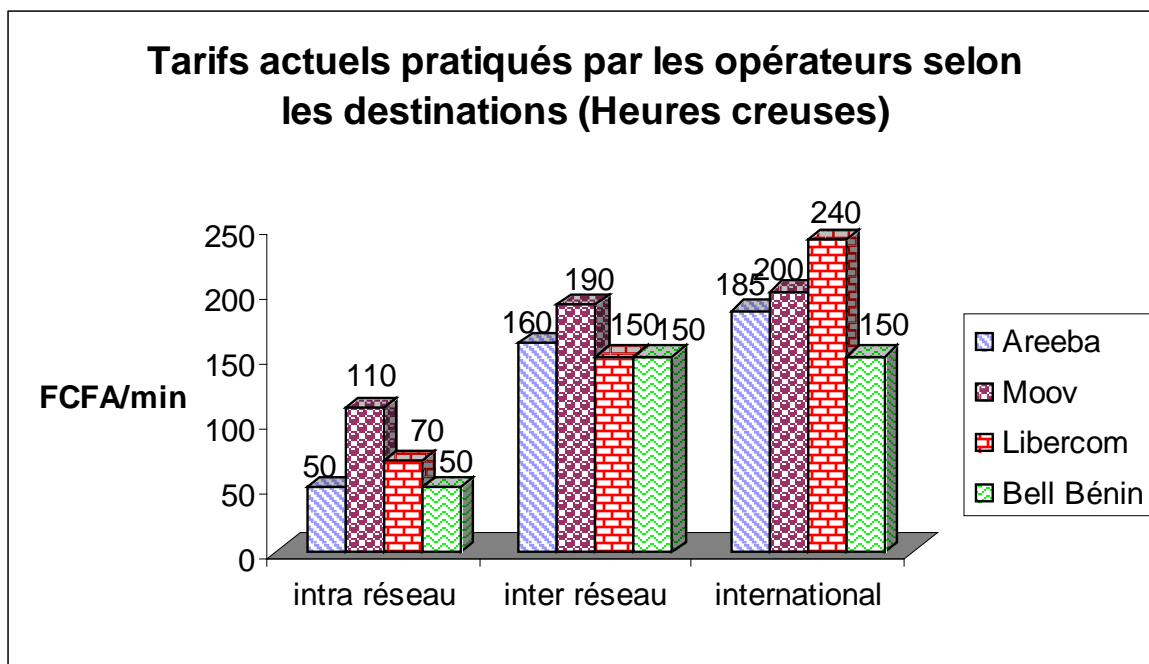
III. Période de l'étude

La présente étude dont les résultats sont présentés ce jour a été réalisée du 02 au 08 Janvier 2007.

IV. Résultats obtenus

A. Les actuels tarifs pratiqués par les opérateurs GSM

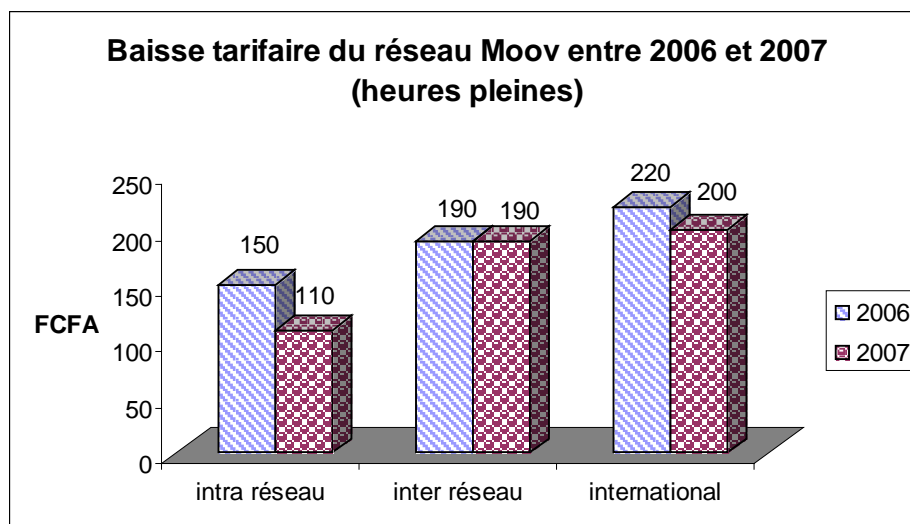




A l'analyse de ces deux diagrammes, il ressort que des baisses significatives sont observées en communication intra sur les réseaux Areeba et Libercom qui en fait sont les deux réseaux appliquant des tarifications selon deux plages horaires (heures pleines et heures creuses). Par contre, les tarifs restent inchangés sur ces réseaux en inter réseau et à l'international. Quant aux réseaux Moov et Bell Bénin, ils appliquent une tarification unique quelle que soit la période (pas d'heure pleine ou d'heure creuse).

B. La proportion de réduction par les différents opérateurs GSM

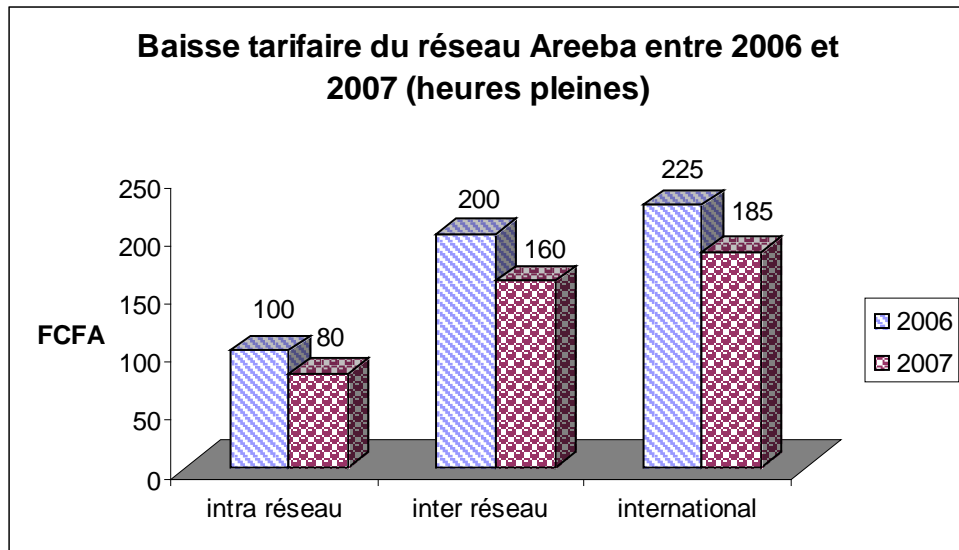
1. Moov



Entre le 15 décembre 2006 et janvier 2007, la baisse tarifaire opérée par cet opérateur en intra réseau est de 27%, soit de 150FCFA la minute à 110FCFA. En inter réseau, les tarifs n'ont pas changé. Pour les communications à l'international, le coût de la minute est passé de 220 à 200FCFA, soit une réduction de 9%.

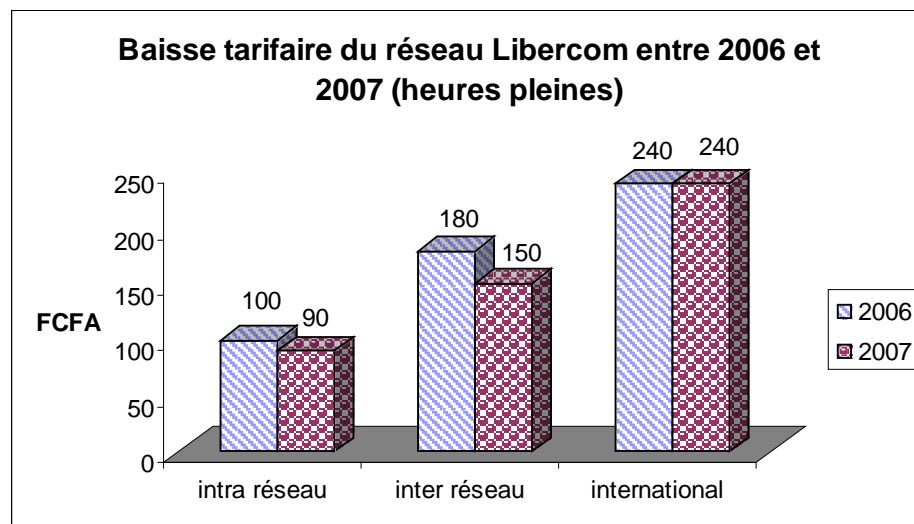
En conclusion, les réductions tarifaires de l'opérateur Moov dans la période sus indiquée sont en moyenne de 18%.

2. Areeba



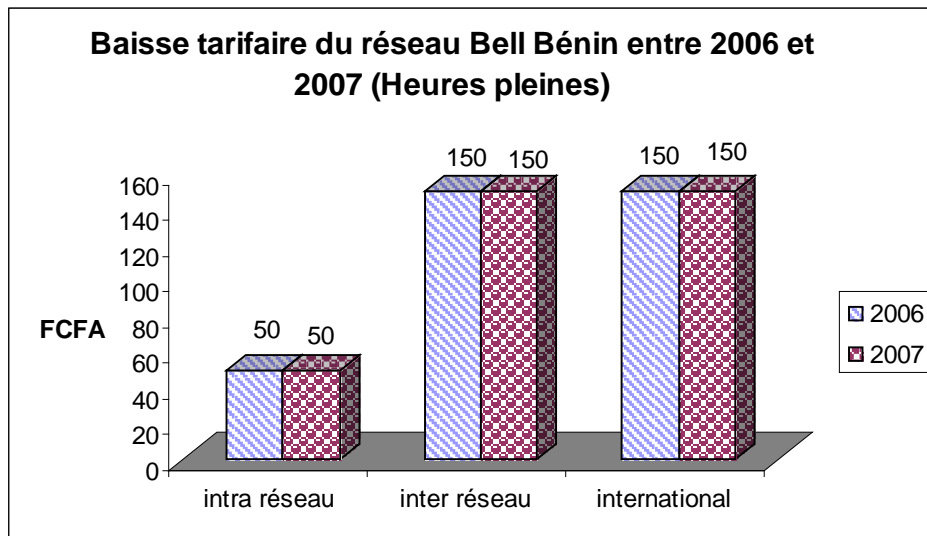
En intra comme en inter réseau, la réduction faite par Areeba est de 20% et pour les appels à l'international de 18%, soit en moyenne une réduction de 19, %.

3. Libercom



Cet opérateur n'a pas effectué des réductions pour des appels à l'international. Par contre, une réduction de 10% a été effectuée en intra réseau et de 17% en inter réseau, soit une moyenne de 13,5%.

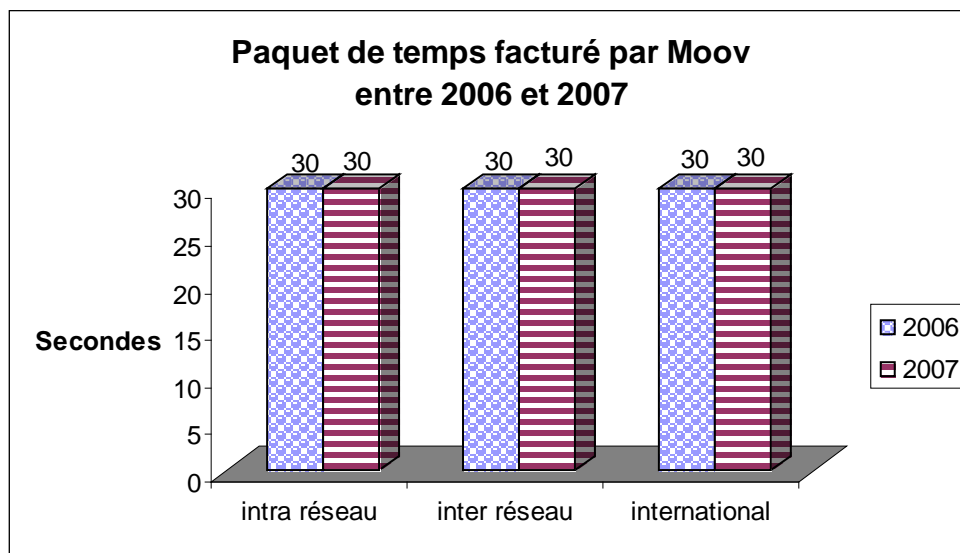
4. Bell Bénin



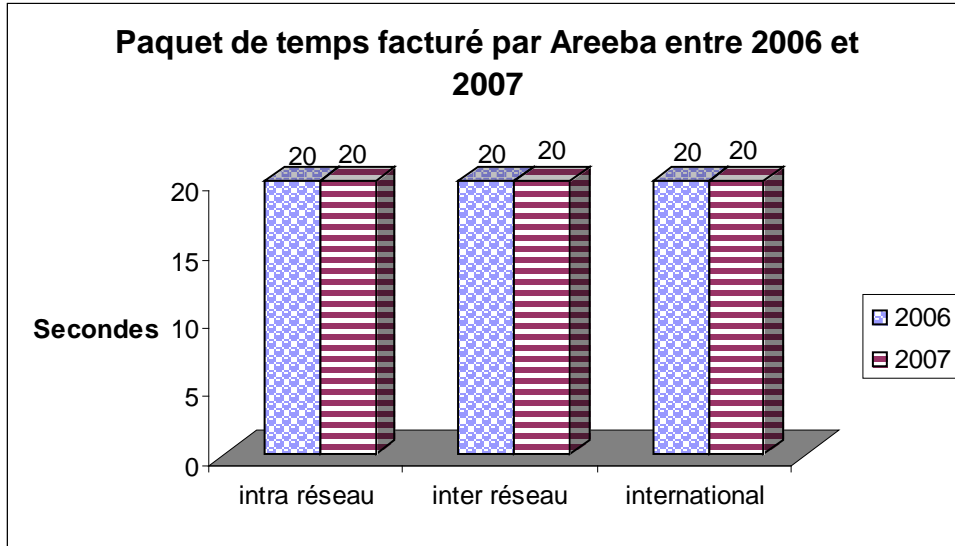
L'opérateur Bell Bénin n'a pas réduit ses tarifs dans la période considérée par ce travail.

C. Paquet de temps facturé par chacun des opérateurs

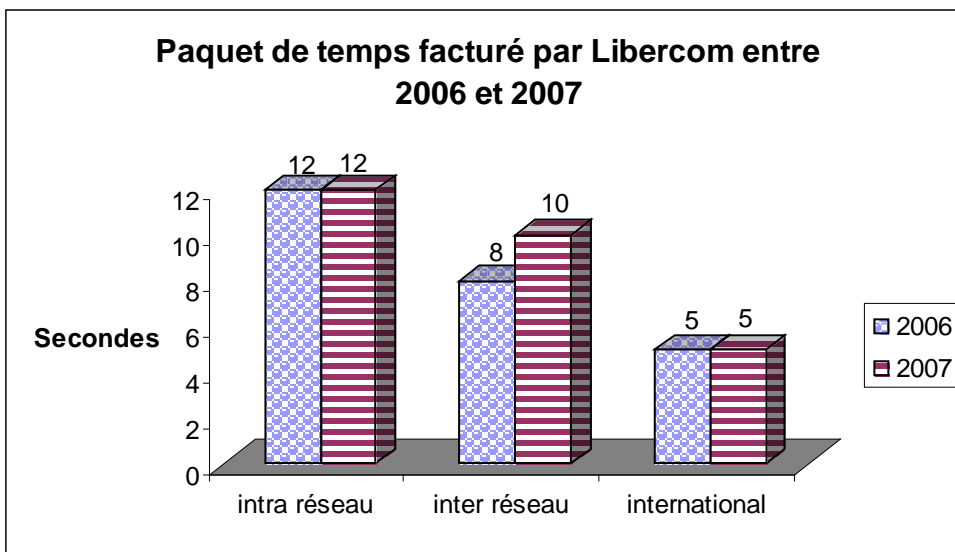
- Moov



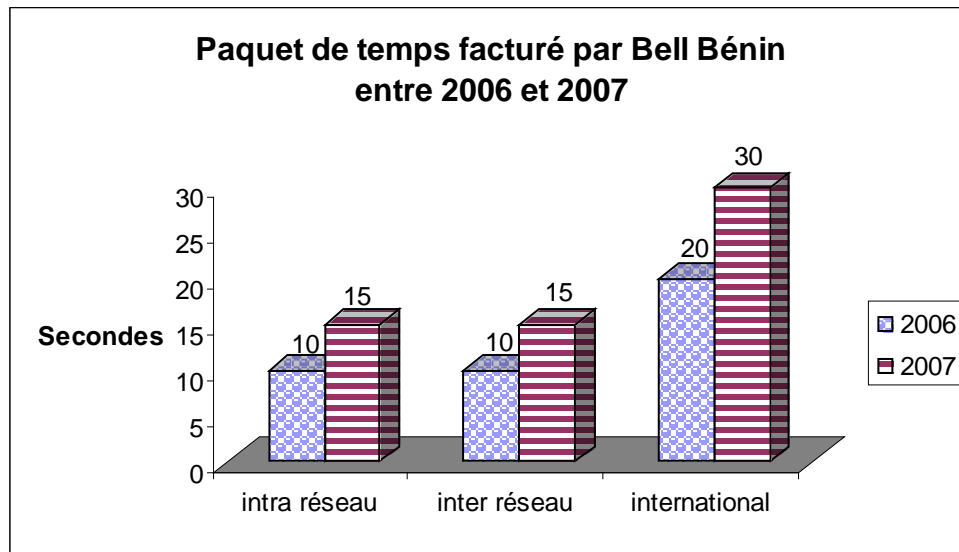
- **Areeba**



- **Libercom**



- **Bell Bénin**



De l'analyse de ces quatre diagrammes, on déduit que les opérateurs Areeba et Moov n'ont pas changé de paquet facturé dans la période de l'étude : 30 secondes pour Moov et 20 secondes pour Areeba quelle que soient les destinations.

Par contre, la tendance des paquets facturés avec Bell Bénin est ascendante. En effet, de 10 secondes en inter comme en intra réseau et 20 à l'international, ils sont respectivement passés à 15 et 30 secondes. Les paquets ont été doublés. Ce qui est vraiment dommage et défavorise le consommateur.

L'opérateur Libercom est aussi passé de 8 secondes à 10 secondes seulement en inter réseaux.

Conclusion

De façon générale, nous pouvons conclure qu'un effort de réduction a été fait par la plupart des opérateurs. Les réductions observées varient non seulement d'un opérateur à un autre mais aussi selon les destinations appelées.

Il faut cependant déplorer que la proportion de la réduction est en deçà des engagements pris par les opérateurs GSM dans le protocole d'entente signé le 28 juillet 2006 et qui prévoyait la réduction de 20 à 30% des prix des produits et services offerts aux consommateurs.

Pour sa part, la qualité de communication sur les réseaux n'a connu aucune amélioration et s'est même empirée avec la congestion notée par suite de la baisse des prix des cartes SIM vendues par les opérateurs.

Cette timide réduction obtenue grâce à l'intervention énergique du gouvernement et aux actions de notre organisation démontre une fois encore que la mobilisation active des pouvoirs publics et des consommateurs est un gage pour la protection des intérêts des consommateurs et la défense de leurs droits légitimes.